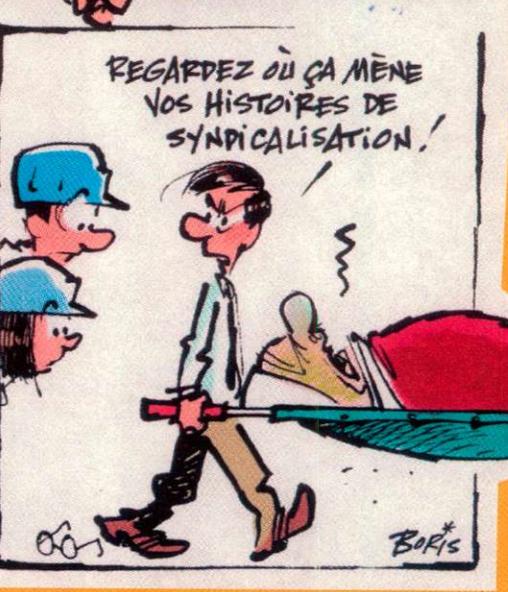
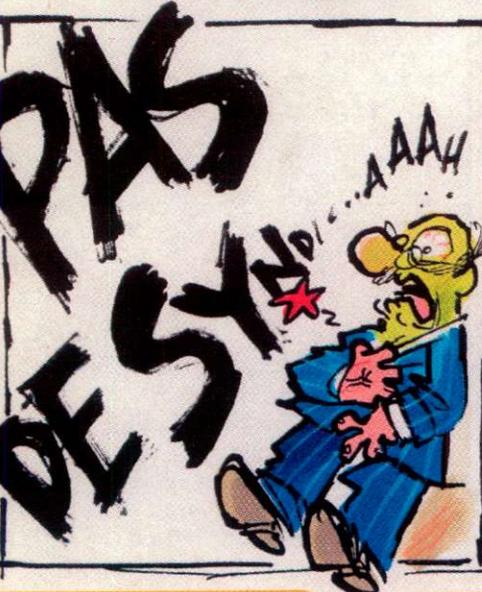


nouvelles

473



Comme si se syndiquer était un crime

Dossier sur la syndicalisation Pages 3-7

est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 24 000 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Louis-Serge Houle
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service
de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Archives CSN
Contributions militantes

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo

Louis-Serge Houle

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution
de la CSN, avec la collaboration
de membres du Syndicat de l'alimen-
tation de Saint-Hyacinthe (CSN), en
lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :

(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN :

<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Québec, 2000

Dépôt légal - Bibliothèque nationale
du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste
publication

no de convention : 1435388

Logo de la marche

Rouleau/Paquin Design
Communications

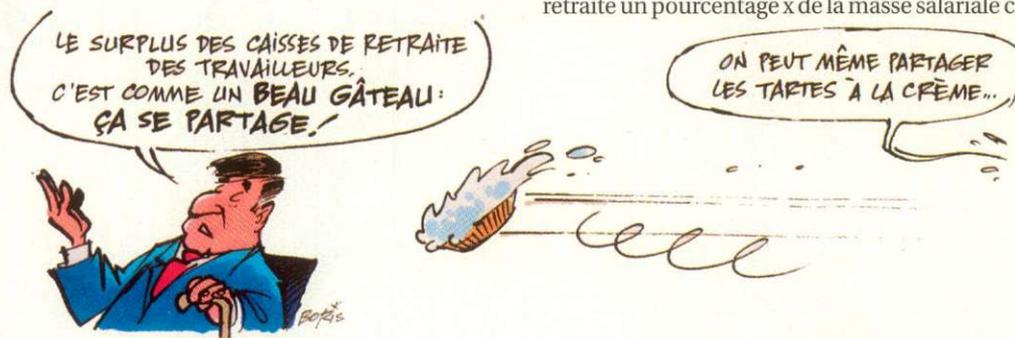
BILLET
Jean-Pierre
Pare

Les tartes

On peut trouver le procédé trop cavalier, ou insolent, et même insignifiant. N'empêche que... avouons-le, quand on regarde Stéphane Dion étaler en cour sa hargne et sa rancœur de constipé contre les entartistes qui lui ont arrangé le portrait, en quelque part au fond de nous-mêmes une voix murmure : « Tu nous fais assez suer, tu l'as bien mérité. » Parce que s'il y en a un qui nous prend pour des tartes, c'est bien Stéphane Dion, avec ses invraisemblables contorsions intellectuelles tout

par l'esprit des ignominies comme le projet de loi 102 soit celle de l'interdiction. Il s'agit évidemment de ce projet de loi par lequel le gouvernement ouvre toute grande la porte du coffre-fort des caisses de retraite privées et invite les employeurs à s'emparer des quelque 2,6 milliards de dollars de surplus qui s'y trouvent.

Ces surplus appartiennent aux travailleurs. Ils ont par le passé négocié des conventions collectives où ils ont choisi d'investir dans ces caisses de retraite un pourcentage x de la masse salariale con-



empreintes d'un mépris souverain pour le peuple québécois, son histoire, ses valeurs et son attachement à la démocratie.

Mais on le voit ces jours-ci, il n'est point nécessaire d'être un mercenaire du fédéralisme *canadian* dominateur et varlopeur pour se moquer du monde ordinaire et lui faire subir des outrages qui inspirent les talents de pâtissier de quiconque a le moins d'amour-propre. Nous avons en effet à Québec de bons souverainistes patentés qui ne donnent pas leur place en matière de provocations bêtes et mesquines, tellement qu'on se plaît à rêver qu'il leur soit interdit de légiférer une année sur deux, en espérant que l'année où leur passe

sentie par l'employeur, plutôt que de le toucher sur leur chèque de paie. Le gouvernement, qui nous serine depuis des années que la caisse publique risque d'être à sec lorsque des centaines de milliers de baby-boomers arriveront à la retraite quasi en même temps, dépouille aujourd'hui ces travailleurs d'une partie du fruit de leur prévoyance. C'est indécent, épouvantablement cynique, proprement scandaleux et révoltant.

S'il serait malséant de dire de nos politiciens en de tels cas qu'il y a des coups de pied au cul qui se perdent, on doit néanmoins remercier la bande des entartistes de nous permettre de dire qu'il y a des tartes à la crème en pleine face qui se perdent.

Il y a
52 ans
déjà...

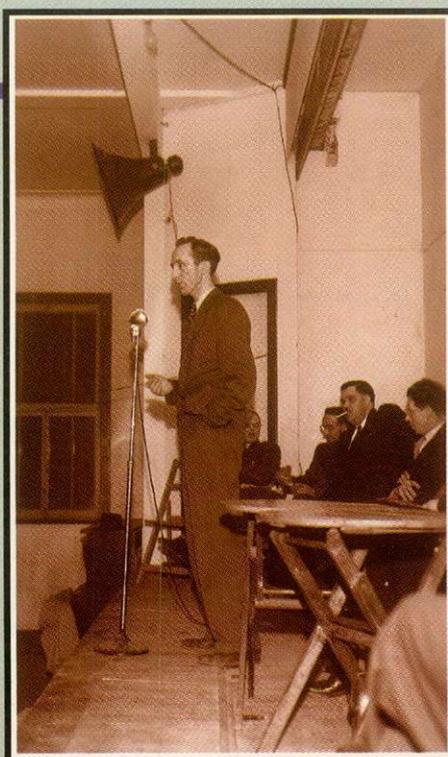


Photo : Archives CSN

Avril 1948 : victoire complète

Au terme d'une grève de plusieurs semaines, les ouvriers de Canada Manufacturing Ltd, de l'Épiphanie, ont remporté une « victoire complète », comme le rapporte l'édition de mai 1948 du journal *Le Travail*. Les syndiqués « ont ainsi obligé le patron à respecter une décision arbitrale qui leur accordait 0,07 \$ d'augmentation, le paiement entier de la rétroactivité recommandé par le tribunal et plusieurs autres améliorations ». Fernand Jolicœur, du Conseil central de Joliette, s'est adressé aux travailleurs et salué la ténacité et la solidarité dont ils ont fait preuve durant le conflit.

La réforme du Code du travail s'impose

Les obstacles à la syndicalisation sont encore trop nombreux



Au Québec, on peut se syndiquer en moins de deux mois. Mais encouragés par un Code du travail qui ne favorise aucunement la syndicalisation, les patrons comptent sur un arsenal qui leur fournit toutes les armes pour briser la volonté de travailleuses et de travailleurs de se regrouper pour se faire respecter.

Parce qu'il ne dispose pas de tous les pouvoirs pour accréditer rapidement les syndicats, le bureau du commissaire général du travail est impuissant à remplir convenablement sa fonction première.

Certains patrons en profitent et déposent, à répétition et à tous les niveaux, des requêtes pour se faire entendre. Souvent, ils appuient des groupes de travailleurs opposés à la syndicalisation qui, défendus par des avocats patronaux, interviennent dans le processus pour le bloquer.

Durant cette période qui prend souvent plusieurs mois, voire des années, les employeurs déploient leur

arsenal : congédiements, suspensions, harcèlement, surveillance des militantes et des militants, changements aux conditions de travail, distribution de formulaires visant à faire démissionner les travailleurs du syndicat, formation de comités d'entreprise dominés par les patrons, manigances, multiplication des recours juridiques, report des auditions.

Dans certains cas, les frais juridiques engagés par les employeurs atteignent des montants extraordinaires. Selon une évaluation du Service juridique de la CSN, il peut en coûter jusqu'à 200 000 dollars pour combattre la syndicalisation. En dépit de ces pratiques patronales d'une autre époque, des femmes et des hommes se battent, résistent, déterminés à avoir un syndicat.

Dans ce numéro, quatre histoires, pas banales, racontant les difficultés rencontrées par des travailleuses et des travailleurs qui veulent se syndiquer.

NMF dans les Laurentides

L'oppression patronale

Michel Crête

Installée à Saint-Janvier depuis 1992, où elle fabrique des voilures d'ailes d'avion, la National Metal Finishing (NMF) ne veut rien savoir d'un syndicat dans son usine. Elle prend tous les moyens pour empêcher l'obtention de l'accréditation.

NMF, mai 1998 : les augmentations de salaire et les postes vont de façon arbitraire « à ceux qui parlent fort », comme on dit à l'usine, ou ceux dont « on aime la face ». Les conditions de santé-sécurité ont besoin d'être améliorées. Les travailleurs veulent être li-

bres de faire ou non des heures supplémentaires. Les travailleurs de NMF veulent donc avoir droit à l'ancienneté et négocier une convention collective. Ils veulent se faire respecter et se sont donc tournés vers la CSN.

Les cartes syndicales se si-



Henri Millaire

gnent en quelques jours et la requête en accréditation est déposée le 5 mai 1998, il y a déjà près de deux ans.

Dès lors, NMF s'active à casser le syndicat et ses militants :

« comité de shop » patronal, contestation de la requête en accréditation, congédiement des militants, dénonciations, dépôt d'un faux document, etc.

Dans la mire de l'employeur

Le lendemain du dépôt, le comité d'entreprise, évidemment non syndiqué, convoque une assemblée sur les heures de travail. Les représentants du « comité de shop » affirment que l'employeur est prêt à hausser les salaires si le syndicat n'entre pas. Ils suggèrent un vote à main levée. Préposé à l'expédition et à la réception embauché en septembre 1997, Henri Millaire, qui a signé sa carte syndicale, argumente que la démarche est inutile puisque, la veille, le syndicat CSN a déposé sa requête en accréditation. Dès lors, il se retrouve dans la mire de l'employeur.

Un coup monté

Un mois plus tard, Henri Millaire est dénoncé auprès des patrons par un travailleur opposé au syndicat. Ce dernier signe une déclaration à l'effet que Henri Millaire a calomnié le président de MNF, M. David Cook, en l'accusant d'utiliser à ses fins personnelles les subventions gouvernementales, ce que nie catégoriquement Henri Millaire.

Le 9 juin, Henri Millaire est suspendu pour une journée sur un simple avis verbal parce qu'il n'aurait pas rangé un moteur. Le 11 juin, il est convoqué par l'employeur relativement aux propos « calomnieux » qu'il aurait tenus à l'endroit de M. Cook. À la suite d'un avis verbal, il comprend qu'il est à nouveau suspendu, mais pour cinq jours. Il revient à l'ouvrage le 19 juin. Les patrons lui demandent où il était passé depuis cinq jours... Ils affirment qu'ils ne peuvent l'avoir suspendu puisqu'ils n'ont pas ce pouvoir et qu'il n'y a pas d'avis écrit... Pour eux, Henri Millaire a démissionné. Estomaqué, il prend conscience qu'il vient de se faire congédier.

« Honnêtement, je ne pensais pas qu'ils m'auraient mis dehors, j'ai toujours bien fait ma job. Je me suis dit, je n'ai plus rien. J'ai perdu confiance en moi. À 46 ans, qu'est-ce que je vais faire ? Ce qui est sûr, c'est

que je veux retourner à l'ouvrage la tête haute. Nous sommes dans un bon secteur. La compagnie a de bons employés. Elle doit les rendre heureux. Et ça passe par de bonnes conditions de travail », dit-il en conclusion.

Le 21 février dernier, le commissaire du travail ordonnait la

réintégration d'Henri Millaire. Selon le commissaire, il est manifeste que le dénonciateur était de mèche avec l'employeur.

Des plaintes

Congédié il y a 22 mois, Henri Millaire n'a pourtant toujours pas remis les pieds chez

NMF. Il a porté plainte au Tribunal du travail. Sept autres travailleurs congédiés pour activités syndicales attendent que leur cause soit entendue.

Accordée le 7 avril 1999, la requête en accréditation est toujours contestée par la compagnie devant le Tribunal du travail.

Bois Gous dans la Beauce

Trois femmes de fer dans une « shop » de bois

Henri Goulet

Au centre de son atrium, le vieux palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce comprend une sculpture-fontaine intitulée : « Emportée par le vent ». Les trois femmes qui tentent de faire entrer un syndicat CSN à l'usine Goulet et fils (Bois Gous) semblent inspirées par ce symbole. Chose certaine, elles sont en train de soulever toute une tornade au pays de Marius Barbeau.

Après deux ans et demi à l'usine, **Céline Poirier**, présidente du nouveau syndicat, s'est tournée vers la CSN. Pour elle, l'enfer de l'arbitraire avait assez duré. Sous peine de congédiement automatique, le patron exige une heure supplémentaire par jour qui s'ajoute à une semaine de 41 heures sur quatre jours et demi avec des salaires oscillant autour de dix dollars l'heure. Les semaines de 55 heures sont la norme. « Je veux faire entrer le syndicat à cause des injustices dans la shop. J'ai subi une mise à pied de quatre jours seulement pour être allée



aux toilettes cinq minutes avant la cloche. Depuis le dépôt de la requête, le boss délire. Chantal et moi, on s'est retrouvées toutes les deux à travailler seules comme deux folles dans l'usine un vendredi après-midi. Seulement pour nous écœurer. »

Spécialisée dans les mouleres de bois, l'usine fonctionne généralement avec 75 employés, dont près du tiers sont des femmes. Depuis le dépôt de la requête, le 24 octobre dernier, Jacques Goulet a diminué ses effectifs de 25 employés, la majorité sympathique à la CSN.

Depuis l'échec de la première tentative de syndicalisation en 1988, un syndicat de

boutique a été créé. Avant le 24 décembre dernier, il n'avait jamais déposé de projet de convention collective. La nouvelle requête a eu l'effet d'une bombe, réveillant les plus profonds instincts antisyndicaux de ce patron qui jure sur tous ses chevalets que jamais la CSN n'entrera dans son usine. Le harcèlement moral ne connaît plus de limites et les leaders syndicaux ont raison d'avoir peur. Trente et une plaintes ont déjà été déposées pour cause de congédiements, représailles, suspensions, déplacements et baisses de salaire. L'injonction interlocutoire accordée le 7 décembre et une requête pour outrage au tribunal ne semblent pas refroidir la volonté patronale d'en finir avec la CSN.

Abus de pouvoir Mireille Simard, 19 ans, est secrétaire du nouveau



syndicat en instance d'accréditation. Enceinte, elle optait pour un retrait préventif en septembre dernier, après avoir travaillé plus d'un an à l'usine. Elle est devenue militante syndicale à cause du manque de respect. « Le grand patron, Jacques Goulet, nous gueule toujours après et nous prend pour des machines. Le roulement de personnel étant très élevé ici, il s'en prend aux jeunes, dès leur première journée de travail. Je ne peux supporter ce genre de comportement. »

Infirmière de profession,

Chantal Trépanier, vice-présidente du syndicat, porte une attention particulière aux accidents.



Ce sont les mains et les doigts qui y passent plus souvent qu'autrement, en plus des planches sur la tête. C'est l'attitude du patron à l'égard des employés blessés qui lui fournit le carburant pour continuer sa lutte. « Un des gars s'est coupé un doigt en travaillant. C'était assez profond. L'os était peut-être touché. Le boss est arrivé et s'est mis à lui crier après parce qu'il n'avait pas fait attention. La seule chose qui l'intéresse vraiment, c'est la production. Des jeunes qui gagnent plus cher que des gens qui ont 20 ans d'ancienneté, c'est pas correct. Jacques Goulet gère même nos conversations durant la pause. Je suis assez tête de cochon pour résister jusqu'au bout. Même que je prends goût à la lutte. J'aimerais bien voir mes collègues de travail se redresser, retrouver leur dignité. Sans nous, le boss avec toutes ses machines, est un moins que rien. »

Un taux de syndicalisation qui diminue

Jacques Rouillard*

Pour le mouvement syndical comme pour toute organisation, le niveau d'adhésion représente un indice important de vitalité. Il est habituellement mesuré par le taux de syndicalisation qui établit un rapport entre le nombre de syndiqués et le volume de salariés. Une hausse montre la capacité des syndicats d'attirer des adhérents au-delà de la croissance du volume de la main-d'œuvre tandis qu'une baisse illustre son inaptitude à joindre de nouveaux adhérents au même rythme que l'accroissement de la main-d'œuvre.

Depuis quelques années, les données statistiques des organisations gouvernementales chargées de fournir cette information montrent une diminution graduelle du niveau de syndicalisation au Québec, comme au Canada d'ailleurs. Les dernières données fournies par Statistique Canada indiquent que le recul amorcé au début de la décennie se poursuit en 1998, dernière année pour laquelle l'organisme présente des résultats.

On notera que pour la première fois depuis longtemps, le nombre de syndiqués diminue en chiffre absolu. La baisse de syndicalisation est liée aux transformations du marché du travail. Les emplois stagnent ou ne progressent plus dans les secteurs traditionnels de forte syndicalisation que sont le secteur manufacturier, la construction et le secteur public alors que les nouveaux emplois se créent dans des secteurs de faible syndicalisation comme le commerce, les services financiers et la restauration (tertiaire privé). Parmi les facteurs qui rendent difficile l'organisation de ces travailleurs, il y a l'inadaptation du Code du travail qui ne permet pas la syndicalisation par secteur ou le regroupement des travailleurs autonomes. La question est éminemment d'actualité à un moment où le gouvernement s'apprête à réviser le Code du travail.

* Jacques Rouillard, est professeur au Département d'histoire de l'Université de Montréal

Niveau de syndicalisation au Québec

	Taux de syndicalisation	Nombre de syndiqués
1990	38,9	1 093 000
1991	40,0	1 097 000
1992	40,3	1 100 000
1993	38,8	1 093 000
1994	37,5	1 073 000
1995	37,2	1 075 000
1997	37,4	1 028 000
1998	36,0	986 000

Le délire patronal

Excédés par tous les changements aux conditions de travail, aux horaires et au nombre d'heures travaillées, par le nombre toujours plus élevé d'accidents du travail, par le refus obstiné de reconnaître l'ancienneté dans les tâches ou les vacances, les travailleurs de Nova Steel, un fabricant de tubes de métal pour meubles de tout genre sis à l'Ouest de la métropole, ont fini par poser le geste qu'il fallait dans ces circonstances.

Le 6 octobre dernier, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Nova Steel-CSN dépose une requête en accréditation. C'en était déjà trop pour le patron : trois jours plus tard, il modifie les conditions de travail de certains travailleurs. Le manège dure quelques semaines, les heures de travail sont réduites, les horaires changent, les salaires diminuent.

Quinze plaintes sont déposées par le syndicat, qui doit aussi défendre ses membres contre des congédiements, des suspensions, des repréailles. Des rencontres se tiennent sur les lieux de travail, à l'initiative, dit-on, de certains contremaîtres. Le but : décourager les travailleurs.

Depuis le dépôt de la requête, un groupe de travailleurs opposés au syndicat et le patron qui les appuie ont entrepris une kyrielle de procédures devant le Tribunal du travail, la Cour supérieure et la Cour d'appel pour faire échec au processus qui suit toujours son cours.

Dans ces conditions, le temps joue en faveur du boss. S'appuyant sur un Code du travail qui lui donne raison, il peut, à loisir, continuer à s'acharner sur les travailleurs pour les décourager et briser leur détermination à améliorer leur sort.

L.-S. H.



Le paternalisme érigé en système

Louis-Serge Houle

En Europe, on la dépeint maintenant comme une « tueuse d'emplois ». Malgré les contrats qu'elle a décrochés, dont une importante commande publique obtenue au terme d'un lobby soutenu auprès du gouvernement belge sous prétexte de maintenir ou de créer 350 emplois, Bombardier vient d'annoncer la fermeture de l'une des deux usines qu'elle possède dans ce pays, dérogeant même aux lois sociales en ce domaine.

À Valcourt, les travailleurs de la division des Produits récréatifs de Bombardier peuvent en dire long sur les relations de travail prônées par ses dirigeants. Fidèles à l'esprit du fondateur de l'usine estrienne, ils préconisent une gestion paternaliste, s'employant à les maintenir sous leur domination.

Bien que le personnel de la plupart de ses usines soit syndiqué, Bombardier a toujours réussi à étouffer la volonté de ceux de Valcourt de se donner un véritable syndicat pour, enfin, se faire respecter.

Le plan patronal

Harcèlement, intimidation, surveillance, le plan patronal comprend toutes les tactiques pour décourager la syndicalisation.

Les militantes et les militants qui tentent de « faire entrer le syndicat » en savent quelque chose. Ils sont la cible des contremaîtres et autres sous-fifres depuis le début de la campagne, voilà près d'un an.

Exemple. Il y a un mois, l'une d'entre elles, Ghislaine Hamel, a été convoquée par

le comité de discipline pour avoir « sollicité pendant les heures de travail et sur les lieux de travail l'adhésion d'un (sic) ou des personnes à une association syndicale », lit-on sur la lettre de réprimande. En fait, elle avait remis à un autre militant, Bertrand Lanoue, une carte d'adhésion et un chèque de 2 \$ que lui avait donné un collègue de travail. Bertrand Lanoue, qui avait mis le tout dans son casier, et Ghislaine Hamel n'ont pas digéré voir arriver un contremaître avec le fameux chèque pour le remettre à l'employé en question. « Ils sont allés jusqu'à voler l'enveloppe dans le casier pour ensuite m'accuser et tenter de m'intimider en me convoquant », s'est-elle insurgée.

Devant le comité de discipline, elle a eu « droit » à la présence d'un représentant du Comité des relations de travail — le CRT — supposé la représenter. Institué en 1972, à la suite d'une tentative de syndicalisation, le CRT prétend jouer le rôle du syndicat auprès des travailleurs et des patrons, bien sûr. Floués par ce simulacre de syndicat de boutique, les tra-

vailleurs ne peuvent même pas contrôler l'élection de ceux qui se vantent de les représenter.

Compteur à zéro

Dans ce fleuron de l'empire Bombardier, les travailleuses et les travailleurs ont tout de même de bonnes raisons de se syndiquer. Grosso modo, les 1700 employés sont appelés à changer 13 000 fois de fonctions au cours d'une année. C'est beaucoup, surtout si ces mouvements de personnel ne se font pas dans le respect de l'ancienneté. Tout comme les rappels au travail.

L'automne dernier, Alain Côté, avec l'appui de la CSN, a fait reconnaître par le ministère du Travail que le patron avait mal agi en rappelant des salariés ayant moins d'ancienneté que lui. « Mon cas n'est pas une exception », dit-il.

L'ancienneté ? Devenir un travailleur régulier chez Bombardier n'est pas une mince affaire. Placé dans l'usine par l'une

des deux agences de placement qui fournit une partie importante de la main-d'œuvre, il n'est pas rare de côtoyer les « vrais » employés de Bombardier, et de faire les mêmes tâches qu'eux, durant quatre longues années, avant d'être finalement embauché. On remet alors le compteur à zéro et l'ancienneté débute alors, « pour vrai ».

Et on ne parle pas des nombreux cas d'accidents ou de maladies du travail qu'impose le rythme d'une chaîne de montage dont on ne se gêne pas d'augmenter la cadence d'un quart de travail à l'autre.

Cette fois-ci sera la bonne, promet le groupe d'irréductibles engagés dans cette bataille. Ils ont déjà gagné le respect de celles et ceux qui n'osent pas encore s'afficher, puisque presque tous les matins, ces militants entrent à l'usine revêtus d'un chandail aux couleurs du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Bombardier Valcourt-CSN.



De gauche à droite, Mario Hétérington, Michel Airoldi, Sylvain Lassonde, Alain Côté, Bertrand Lanoue, Ghislaine Hamel et le conseiller syndical Henri Van Meerbeeck.

La réforme du Code du travail Un guichet unique avec un pouvoir d'ordonnance

Vice-président de la CSN depuis 1984, Roger Valois est responsable du Service de la syndicalisation à la CSN. Il connaît bien les méthodes patronales pour tenter d'empêcher les travailleuses et les travailleurs de se syndiquer. « Le Code du travail doit être enfin réformé pour que s'exerce librement et pleinement notre droit de se syndiquer », affirme-t-il.

« Les patrons ont développé une expertise pour combattre la syndicalisation. Ils ont le génie du mal ! Ils participent à des séminaires où des avocats leur *rentrent* dans la tête que briser un syndicat est un investissement. Ces employeurs profitent des trous, des nombreuses possibilités d'appel et des délais indus que le code permet, ce qui a pour effet de retarder la venue du syndicat. Durant ces procédures, ils harcèlent, isolent, intimident les militantes et les militants dans le seul but de les décourager, de les amener à abandonner leur emploi et à renoncer à leur droit de se syndiquer et de négocier », dénonce Roger Valois.

Pour en finir avec l'injustice

« Pour mettre fin à ces injustices, il faut accélérer le processus de syndicalisation. La réforme du code doit prévoir un guichet unique en relations de travail, réclame le vice-président de la centrale. Ce guichet disposerait de toutes les questions relatives au Code du travail. Il aurait, entre autres, des pouvoirs d'ordonnance lui permettant d'accréditer sur-le-champ un syndicat, même si l'employeur conteste, et d'ordonner aux patrons de cesser d'exercer des pressions sur des employé-es ou encore d'utiliser des pratiques déloyales. Le code doit être clair : son premier objectif doit être de favoriser l'accès à la syndicalisation.

« Des employeurs considèrent que tenter de briser un syndicat est un investissement ? Je leur rappelle que la CSN n'abandonne pas son monde », conclut Roger Valois.

M.C.



Roger Valois



Emmanuelle Tassé, journaliste pigiste : « Nous avons pris conscience de notre force lors de ce Sommet, moment historique dans la cause des pigistes. Merci d'être venus si nombreux, vous savez maintenant que vous n'êtes pas seuls. »

Le 27 mars, ils sont venus nombreux au Sommet de la pige convoqué par l'AJIQ, pour faire le point sur les moyens d'action à entreprendre pour gagner cette bataille.

Sommet de la pige à Montréal

Photos :
Alain Chagnon

La colère gronde chez les journalistes pigistes

Jean-Pierre Paré

Quand les mots « indignation », « esclavagisme », « injustice », « solidarité », « se tenir debout », et même « grève », reviennent à répétition dans un groupe de travailleurs, c'est que l'exaspération y frôle le degré d'explosion.

Les journalistes pigistes, le mot le dit, ne sont pas syndiqués. Par définition isolés, ils n'en travaillent pas moins à construire la solidarité nécessaire à la défense de leurs droits. L'Association des journalistes indépendants du Québec, qui regroupe officiellement 200 d'entre eux sur une base volontaire, et qui s'est affiliée à la Fédération nationale des communications de la CSN, a enfourché un cheval de bataille qui, s'il est mené à bonne écurie, rapportera des sous aux centaines d'autres qui vendent leurs articles à la pièce : la bataille des droits d'auteur.

Cent huit de ces pigistes se sont réunis, ce 27 mars, au Sommet de la pige convoqué par l'AJIQ à Montréal, pour faire le point sur les moyens d'action à entreprendre pour gagner cette bataille. Dans le contexte, 108, c'est un succès remarquable.

Le litige

Le fond du litige est simple. Les éditeurs aimeraient pouvoir faire ce qu'ils veulent des textes des journalistes du mo-

ment qu'ils les ont publiés une première fois : les céder, les vendre ou les reproduire, en tout ou en partie, dans d'autres publications qui leur appartiennent, y compris pour la promotion de produits commerciaux si ça leur chante, et surtout, les utiliser sur les nouveaux supports de diffusion que sont les cédéroms et les sites Web. Parce qu'ils sont conscients qu'une fois évanoui l'engouement pour la nouveauté Internet, il leur faudra du contenu sérieux et informatif pour attirer les internautes sur leur site Web et en tirer davantage de revenus publicitaires.

Les pigistes, eux, veulent pouvoir négocier des honoraires supplémentaires pour toute utilisation de leur travail autre que celle prévue à l'origine, c'est-à-dire la première publication. Déjà, en France et aux États-Unis, des tribunaux ont donné raison aux associations de journalistes qui ont esté en ce sens. La Loi canadienne sur les droits d'auteur reconnaît les journalistes comme des « auteurs », ce qui implique que lorsqu'ils vendent leurs articles, ils n'en cèdent que les

droits de première publication ; mais les éditeurs en font fi. Par ailleurs, d'autres types de pigistes, les comédiens par exemple, reçoivent des « droits de suite » lorsque leur travail est diffusé une deuxième ou troisième fois.

Chantage

L'an dernier, l'AJIQ et un « représentant » (pour les fins de la loi) des journalistes pigistes, André Bélanger, ont inscrit un recours collectif de 30 millions de dollars contre les éditeurs de six quotidiens, trois hebdomadaires et cinq magazines québécois, ainsi que contre CEDROM-SNI, une grosse entreprise d'archivage des articles de ces publications sur cédérom. Depuis, les éditeurs exercent du chantage sur les pigistes, les forçant à signer une entente par laquelle ils s'emparent de tous leurs droits d'auteur, pour toute la planète et pour toujours, sans leur verser un cent de plus, sans quoi ils se passeront de leurs services. Les éditeurs prétendent de plus que ce recours collectif n'est pas soutenu par une majorité des pigistes, que ceux-ci sont heureux de leur sort. Pour leur clouer le bec, l'AJIQ-CSN a entrepris de faire signer une pétition parmi l'ensemble des pigistes, qui sera rendue publique le 3 mai, Journée internationale de la liberté de presse. Une deuxième pétition, celle-là une pétition d'appui du grand public, circule également, et vous êtes invités à la signer (voir page 13).



Manifestation à Ottawa

Les travailleurs de Celanese réclament justice

Roger Deslauriers

Plus de soixante travailleurs de Celanese à Drummondville se sont rendus manifester à Ottawa la veille de la fermeture définitive de leur entreprise, le 30 mars, afin de faire valoir leur droit à l'assurance-emploi et pour exiger la mise sur pied d'un programme d'aide pour les travailleurs âgés.

Devant le Parlement, les porte-parole de la CSN ont rappelé que le syndicat avait négocié une prime de séparation qui conférait aux travailleuses et aux travailleurs de Celanese l'équivalent d'une semaine et quart de salaire par année de service. Or, les employés mis à pied devaient apprendre qu'ils auront à liquider complètement ces revenus avant de pouvoir toucher les prestations de l'assurance-emploi. « Le syndicat, par son acharnement, avait réussi à obtenir une compensation. C'est cette victoire que la mi-

nistre Jane Stewart veut maintenant lui retirer en considérant cette prestation comme du salaire. C'est injuste, c'est inacceptable et c'est le message que nous livrons à la ministre dont les goussets ne semblent être ouverts que pour les entreprises », a indiqué Roger Valois, vice-président de la CSN.

Rencontrant les adjoints de la ministre, en après-midi, la délégation de la CSN a pu constater que les pressions exercées n'avaient pas été vaines. Ainsi, l'interprétation de la loi de l'assurance-emploi qui

privait les travailleurs de leur droit sera revue. On apprenait aussi que 30 millions ont été mis à la disposition des provinces afin qu'elles élaborent des programmes de mesures actives pour les travailleurs âgés. Le syndicat et la CSN vont donc maintenant s'enquérir de l'état du dossier auprès des ministères concernés à Québec.



Le 13 février, les travailleuses et les travailleurs avaient aussi manifesté devant l'usine, à Drummondville. À Ottawa, le président de la Fédération du commerce de la CSN, Jean Lortie, a donné cet avertissement : « On ira à Québec ou on retournera à Ottawa, là et quand il le faudra, jusqu'à ce que notre monde obtienne justice. »

21^e Congrès de la FEESP-CSN

Notre engagement syndical au cœur de notre action

Thérèse Jean

« Être une force de frappe au sein de la société québécoise n'est pas un défi exclusif à une fédération, croit Ginette Guérin, présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (CSN). C'est un défi qui interpelle tout le mouvement syndical. »

Le thème du congrès, *Notre engagement syndical au cœur de notre action*, n'est pas en reste avec ce défi. Les questions qui seront débattues, du 25 au 28 avril à Québec, reflètent la contribution que la fédération veut apporter au mouvement syndical pour qu'il continue

d'être un acteur majeur.

« Le débat sur l'utilisation des surplus des caisses de retraite est incontournable », dit Ginette Guérin, surtout au moment où les employés d'entretien de la STCUM luttent pour empêcher leur employeur de prendre un congé de cotisation

de façon unilatérale et que le gouvernement tente, parallèlement, d'adopter en sourdine la loi 102 pour le permettre aux employeurs.

La FEESP, qui représente 4300 camionneurs de toutes catégories, profitera du vent de réforme qui souffle sur le Code

du travail du travail pour forcer les changements réclamés, notamment à l'égard du statut de travailleur autonome. Dans l'industrie de l'environnement, où elle compte 600 salariés et où, en cinq ans, dix travailleurs ont laissé leur vie, elle proposera des moyens pour amener la CSST et le gouvernement à reconnaître cette industrie comme un secteur prioritaire. Le congrès sera une occasion de faire un bilan du programme d'accès à l'égalité car ces cinq dernières années, la proportion de femmes participant à la vie syndicale de la FEESP a chuté de deux pour cent. La formation, la place des jeunes dans les syndicats et les pratiques syndicales seront aussi au cœur des débats.



Ginette Guérin

Québec ne reconnaît plus ses engagements !

Le gouvernement ne manque pas de suite dans les idées. Alors qu'il s'apprête à accorder à tous les employeurs du Québec le droit de s'octroyer un congé de cotisation aux régimes de retraite complémentaires lorsque ceux-ci enregistrent des excédents, il a décidé de prêcher par l'exemple. Sans tambour ni trompette, il a rayé d'un trait de plume le tiers de sa dette au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) dans ses derniers états financiers.

Malgré les mises en garde du vérificateur général, il a en effet réduit de 13 milliards de dollars le montant dû à ce régime. Dans une lettre envoyée au ministre des Finances, le 30 mars, la CSN, la CEQ, la FTQ, le SFPQ et la FIIQ dénoncent

cette décision et exigent que le gouvernement reconnaisse ses obligations, comme il l'a fait constamment depuis 1973. « Le gouvernement se doit de reconnaître ses engagements accumulés pour un total de plus de 30 milliards de dollars

Maroussia Kishka

dans ce régime... », écrivent les cinq organisations syndicales qui représentent les intérêts de quelque 500 000 employés et retraités du secteur public.

Contrairement aux employeurs des secteurs privé et parapublic, le gouvernement ne versait pas sa part de cotisation au régime. Il a préféré limiter sa contribution au montant dû pour le versement des rentes, tout en reconnaissant sa dette de cotisations et de rendements dans ses états financiers. Lors de la dernière négociation, les organisations syndicales ont cependant obtenu qu'il capitalise doréna-



En décembre 1996, les membres des fédérations du secteur public de la CSN avaient manifesté pour empêcher le gouvernement de piger dans le surplus de la caisse de retraite.

vant ses obligations. Il leur faudra cependant lutter maintenant pour obtenir du gouvernement la reconnaissance de la totalité de sa dette à ce régime.

Industries Davie reçoit un coup de pouce

L'avenir s'annonce meilleur au chantier naval

Michel Crête

En moins d'une semaine, deux bonnes nouvelles sont venues encourager les travailleurs du chantier naval Davie et la population de Lévis. Le 29 mars, la Chambre des communes a adopté un projet de loi afin de venir en aide à l'industrie de la construction navale. Le consortium américain composé de Syntek et Transnational Capital Ventures a annoncé, le 5 avril, qu'il achète le chantier. Le chantier n'est plus sous la protection de la loi de la faillite et de l'insolvabilité.

Que s'est-il passé le 29 mars à Ottawa ? Les députés libéraux ont voté, en deuxième lecture, en faveur du projet de loi présenté par le député bloquiste de Lévis et des Chutes-de-la-Chaudière, Antoine Dubé, concernant des nouvelles mesures d'aide à la construction navale.

La persévérance

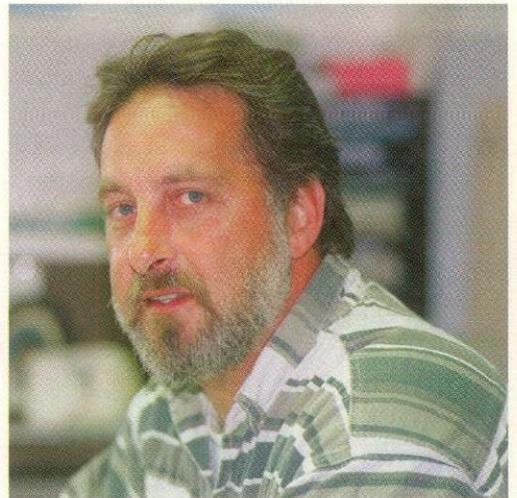
Tout juste avant que la Chambre des communes ne débâte du projet de loi, le député bloquiste, des militants du syndicat et des personnalités de la

région ont pris le temps d'interpeller un à un les députés libéraux qui se présentaient à la chambre. Quant aux députés québécois, ils avaient déjà été rencontrés.

« Depuis des années, nous revendiquons une politique de construction navale au Canada. Il n'était pas question pour nous de laisser passer une telle occasion », a commenté le président du syndicat des travailleurs, Richard Gauvin.

« Ce vote, c'est le fruit de toutes nos démarches et no-

Selon Richard Gauvin, président du syndicat, la décision prise par le Parlement est le fruit des démarches menées par les syndicats pour une politique de construction navale.



tamment de la dernière campagne, amorcée en 1998, pour une politique de construction navale de concert avec les syndicats des autres chantiers maritimes et les populations concernées », ajoute-t-il.

Le syndicat des Industries Davie, ainsi que ceux de la Colombie-Britannique et des Maritimes, ont notamment obtenu l'appui de 150 000 person-

nes réclamant une politique de construction navale.

La suite

Le projet de loi sera soumis à l'étude d'un comité parlementaire.

Un véritable « hold-up » !

Maroussia Kishka

Accusant le gouvernement de légaliser le « hold-up » des surplus des caisses de retraite, la CSN a lancé un appel aux autres organisations de salariés, de retraités et de jeunes pour s'opposer au projet de loi 102 qui accorde aux employeurs un droit unilatéral de congé de cotisation. « Avec ce projet de loi, le gouvernement offre aux entreprises un cadeau bien plus payant qu'une réduction d'impôt », affirme le président de la CSN, Marc Laviolette.

Plus d'un million de Québécoises et de Québécois cotisent ou reçoivent des rentes de régimes de retraite à prestations déterminées et les deux tiers de ces régimes enregistrent des surplus. La Régie des rentes du Québec les évalue à la coquette somme de 2,6 milliards de dollars. Elle prévoit qu'en échange de quelques améliorations aux régimes, comprises dans le projet de loi et qu'elle chiffre à 25 millions de dollars, les employeurs pourront s'approprier les surplus de ces caisses de retraite.

L'enjeu est de taille. L'Alliance des associations de retraités n'a pas tardé non plus à dénoncer le projet de loi. « Les surplus des caisses appartiennent aux employés et aux retraités qui ont cotisé ou cotisent à ces régimes. Leur part et celle que mettent les employeurs, c'est du salaire différé », a tenu à rappeler leur porte-parole, Claude Alary.

Les retraités perdent leur droit

Ce projet de loi dépouillera d'ailleurs les retraités de leur droit de recours et confirme *a posteriori* le droit unilatéral des employeurs, ce qui aura une incidence sur les causes actuellement pendantes devant les tribunaux. Le gouvernement va ainsi à l'encontre des jugements de la Cour d'appel du Québec qui, dans les causes Singer et Simonds, avait confirmé, sous certaines condi-

tions, l'appartenance des surplus aux participants du régime.

Des conflits à prévoir

Le projet de loi inquiète sérieusement les fédérations du secteur privé de la CSN. Lors des récessions et des restructurations, les surplus ont souvent servi à bonifier et financer des préretraites sans pénalité. « En rendant possible le départ des plus vieux, ça nous a permis de garder les jeunes à l'emploi »,



Alain Lampron

souligne Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie.

Le projet de loi prévoit que le droit aux congés de cotisation s'appliquerait à l'échéance des conventions collectives. « On peut donc prévoir de durs conflits liés à ce hold-up », note de son côté Claudette Carbonneau, la vice-présidente de la CSN, responsable de ce dossier.

À la STCUM, la décision de

l'employeur de prendre un congé de cotisation unilatéral a d'ailleurs mis le feu aux poudres, entraînant une série de moyens de pression de la part des syndiqués au début de cette année. Encore aujourd'hui, les négociations avec les employés d'entretien de la STCUM achoppent sur cet enjeu majeur. Ils veulent que les surplus servent notamment à indexer les rentes.

À peine un pour cent des régimes de retraite au Canada offrent des rentes indexées. Au Québec, peu de retraités reçoivent 70 pour cent de leur salaire avec leurs rentes de la RRQ, la pension de vieillesse du Canada et les rentes de leur régime complémentaire.



À la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal, les travailleurs font face à un employeur qui a décidé, unilatéralement, de prendre un congé de cotisation à leur caisse de retraite.

Lecture

Stop au harcèlement moral !

Abus de pouvoir. Tyrannie d'un patron. Agresions verbales. Humiliations et insultes devant les collègues de travail. Pausés chronométrés. Caméras de surveillance. Isolement de la victime. Le harcèlement moral, le « mobbing » en anglais, a toujours été un phénomène tabou et l'est certes encore trop. Heureusement, on commence à le sortir du placard. L'extraordinaire succès de l'ouvrage de l'auteure

Marie-France Hirigoyen, 180 000 exemplaires vendus en 1999 — traduit en 15 langues — est pour le moins symptomatique d'un malaise vécu par des victimes, et qui sont à la recherche active d'outils pour s'en sortir. Véritable traité sur la violence perverse au quotidien (couples et familles), cette étude accorde aussi une large place aux multiples formes que prend le harcèlement moral dans les entreprises. Une lecture obligatoire pour toutes les personnes qui ont à cœur l'assainissement de leur climat de travail. Comme l'auteure l'indi-

que (p. 108), les syndicats devraient faire de la lutte au harcèlement moral une priorité, puisque c'est encore et toujours le meilleur outil pour lutter contre de tels abus.

Marie-France Hirigoyen, *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*, La Découverte et Syros, Paris, 1998, Réédité en Pocket en décembre 1999, 252 p.

H.G.

En plein dans le 2000

Succès au colloque de l'APPA

Toujours un succès, les colloques de l'Association professionnelle du personnel administratif de la Commission scolaire de Montréal (APPA-CSN) qui réunissent, depuis 11 ans, des centaines de participants chaque fois. Cette année, sur le thème *En plein dans le 2000*, n'a pas fait exception. Deux innovations ont marqué la rencontre qui s'est déroulée dans le centre-ville du 19 au 21 mars. D'abord, il s'agissait de la première participation des membres nouvellement affiliés de l'English Montreal School Board. Plus d'une centaine de syndiqués anglophones ont donc pu aborder, en même temps que 300 de leurs collègues francophones, des sujets comme l'ergonomie des postes de travail, la retraite ou la gestion des finances personnelles. Une journée a aussi été consacrée au personnel des services de garde.

R.D.

Urgel Bourgie

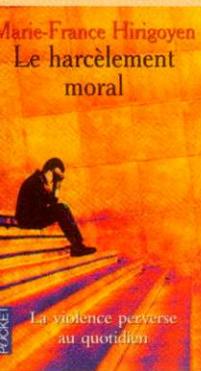
Un message clair

Les 309 employés des 65 salons funéraires Urgel Bourgie de la région métropolitaine ont pris les moyens pour que leurs revendications ne demeurent pas lettre morte. Le 26 mars, plus de 200 d'entre eux manifestaient devant la succursale de la rue Papineau. Les syndiqués, affiliés à la Fédération du commerce (CSN), veulent susciter l'écoute de leurs employeurs qui continuent de faire la sourde



oreille notamment à leurs demandes salariales. La compagnie Stewart, dont le siège social est en Louisiane, en est propriétaire. Elle risque d'entendre un signal plus clair encore puisque nous apprenions, avant d'aller sous presse, que le syndicat débrayerait durant 24 heures, le lundi 10 avril.

R.D.

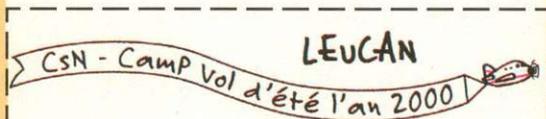


Pour un été inoubliable...

La CSN s'associe au Camp vol d'été de Leucan pour un quatrième été. En achetant un chandail au coût unitaire de 10 dollars, vous contribuez à ce que des centaines



d'enfants atteints de leucémie ou d'autres formes de cancer, ainsi que leurs parents et amis, vivent un été qu'ils ne seront pas près d'oublier.



Nom du syndicat : _____

Numéro du syndicat : _____

Nom de la personne : _____

Adresse : _____

Tél. travail : _____ résidence : _____

5 chandails : 57 \$ 20 chandails : 210 \$

10 chandails : 108 \$ 25 chandails : 261 \$

Nombre de chandails 15 chandails : 159 \$

très grands adultes enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

À retourner au

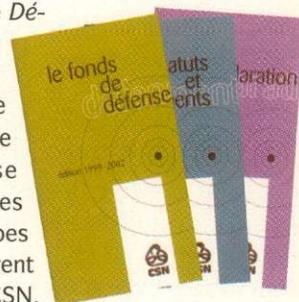
**Service de la distribution de la CSN,
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5**



À vos livres

Les indispensables

Mettez-vous à jour ! Procurez-vous, si ce n'est déjà fait, la nouvelle *Déclaration de principe* de la CSN adoptée en mai 1999 par le 59^e Congrès. Cette déclaration, où se trouvent énoncés les valeurs et les principes qui unissent et inspirent les membres de la CSN, a remplacé celle qu'avait rédigée en 1970 le dernier aumônier de la CSN, l'abbé Jacques Bissonnette. Par la même occasion, procurez-vous la nouvelle édition des *Statuts et règlements* et celle du *Fonds de défense professionnelle*, toutes deux fraîchement imprimées.



Disponibles à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

docucsn@total.net

(514) 598-2151

Coût :

Déclaration de principe 1999-2002 : 0,75 \$

Statuts et règlements 1999-2002 : 1,25 \$

Fonds de défense professionnelle 1999-2002 : 1,25 \$

Frais d'expédition en sus.

Pour affichage



Manifeste de soutien pour la reconnaissance du droit d'auteur des journalistes pigistes

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit :

1) Le droit d'auteur appartient à son auteur. Toute tentative pour le lui arracher va à l'encontre de principes reconnus depuis des siècles, en plus de mettre en péril la qualité même de l'information.

2) Nous jugeons scandaleux et contraire à l'éthique journalistique qu'un éditeur oblige, sous la contrainte, un journaliste à céder ses droits sur ses articles.

3) Nous croyons que les nouvelles technologies de l'information, incluant Internet et les cédéroms, sont vouées à prendre une importance économique accrue dans les années à venir, et croyons par conséquent logique que les auteurs puissent obtenir leur part.

4) Nous sommes d'avis que les éditeurs doivent reconnaître concrètement l'apport des pigistes à ces nouvelles technologies. Le partage des revenus générés par l'exploitation des textes doit s'adapter à l'évolution du marché, et non pas être décidé unilatéralement par les éditeurs, pour les décennies à venir.

5) Nous appuyons l'AJIQ dans les démarches qu'elle a entreprises pour obtenir des éditeurs le respect des droits d'auteur de tous les pigistes et nous reconnaissons l'AJIQ comme seul interlocuteur valable pour négocier au nom des pigistes québécois.

6) Nous invitons les éditeurs à s'asseoir et à négocier un contrat-type avec l'AJIQ et ce, dans les plus brefs délais.

Nom

Signature

Retourner à l'AJIQ-CSN, avant le 1^{er} mai,
1601 av. De Lorimier, Montréal (Québec)
H2K 4M5, Téléc. : (514) 598-2431

Cette pétition est également disponible sur le site Web de la CSN en format PDF : <http://www.csn.qc.ca/Pageshtml/ManifesteAJIQ.html>



Santé

Une solution au problème des soins infirmiers

Le manque d'infirmières se fera sentir et, dans certains cas, s'aggravera au cours des prochaines années. Il existe pourtant un élément de solution de portée immédiate, selon le vice-président de la FSSS-CSN, Pierre Lamy, soit une meilleure utilisation des infirmières auxiliaires. « Nous ne pouvons nous payer le luxe de querelles corporatistes dans une période de crise comme celle que nous vivons dans les soins infirmiers », soutient-il, fai-

sant écho à la querelle qui oppose l'Ordre des infirmières auxiliaires et l'Ordre des infirmières. Depuis 1994, aucune des professions cliniques du réseau n'a subi autant de pertes que les infirmières auxiliaires et nous en constatons les conséquences aujourd'hui. C'est près de 3000 postes qui ont été retranchés, rappelle Pierre Lamy. « Plutôt que de diviser les professions, nous mettons de l'avant une vision des soins infirmiers qui respecte les



compétences de chacun, qui favorise une meilleure organisation du travail, qui diminue les risques de conflits et qui permet de donner de meilleurs services », conclut-il.

C. Saint-G.

Sept-Îles

Les infirmières auxiliaires pleinement reconnues

Pas moins de 74 quarts de travail d'infirmières auxiliaires, par période de deux semaines, viennent d'être ajoutés au Centre hospitalier régional de Sept-Îles. En effet, une entente vient d'être signée touchant la reconversion des heures de travail entre le syndicat des infirmières auxiliaires (FSSS-CSN) de l'endroit et l'hôpital. La présidente du syndicat,

Gaétane Bernatchez, n'est pas peu fière de ce gain qu'elle associe au résultat de la dernière ronde de négociation du secteur public.

« La direction reconnaît enfin la place des infirmières auxiliaires à

l'hôpital », a-t-elle déclaré. Cette dernière explique qu'en modifiant la structure de postes, l'entente permet de transformer des postes à temps partiel en postes à temps complet.

L.-S.H.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Souffrance !

Le comédien André Montmorency utilisait l'expression *Souffrance !* à toutes les sauces dans l'émission télévisée *Chez Denise*. Pour démontrer tantôt son indignation, tantôt sa surprise, tantôt sa déception. À tel point que l'expression devint vite populaire.

L'ami Robert n'a vraisemblablement pas écouté cette émission, sinon il aurait certainement mentionné ce sens très populaire du mot *souffrance*. Il suggère l'utilisation de ce mot comme synonyme d'une douleur, d'un malaise ou d'une peine ou encore comme synonyme de quelque chose qui est en suspens ou en attente d'une conclusion. C'est ce deuxième sens qui nous intéresse.

En effet, combien de fois n'entendons-nous pas l'expression compte « passé dû » pour compte « en souffrance ».

En souffrance, arriéré, échu

L'expression « passé dû » est un calque de l'expression anglaise « past due », synonyme elle-même des expressions « overdue » et « outstanding ».

Cette expression est utilisée à différentes sauces dans la langue de Shakespeare. Elle peut être traduite en français par *en souffrance*, *arriéré* ou *échu*. Mais attention ! Ne vous trompez pas car les trois expressions ne sont pas interchangeables.

En souffrance signifie « qui est impayé ». C'est ainsi que si j'ai un compte *en souffrance*, c'est que je n'ai pas payé ce compte.

Arriéré signifie « qui reste dû ». Autrement dit, si mon voisin me réclame un montant d'argent que je lui dois depuis trop longtemps, il me réclame alors une dette *arriérée*.

Échu signifie « arrivé à échéance », se rapporte principalement à un délai et est synonyme d'expiré. Si je devais rembourser mon voisin au plus tard le 1^{er} février 2000, ma période de paiement est donc *échu*.

Récapitulons. Tout compte impayé est un compte *en souffrance*, mais quand la période de paiement est *échu*, il y a de fortes chances qu'il devienne une dette *arriérée*.

Altérations, attention !

L'ami Robert est bien précis. Le verbe *altérer* signifie transformer, mais au point de corrompre ou de détériorer ce qui est à transformer. Si vous voyez sur l'affiche d'un nettoyeur que son établissement fait des *altérations*, il vous faudra donc faire attention, car votre pantalon ou votre jupe — c'est selon — risque de se retrouver dans un état qui n'est pas celui auquel vous vous seriez attendus.

À moins, bien sûr, que vous ne suggériez à votre ami le nettoyeur d'utiliser le mot *retouches*.

Henri Jalbert

Cyzotrim

Spécialisés dans la fabrication des moulures d'étanchéité pour voitures, les 115 travailleuses et travailleurs de Cyzotrim, à Sherbrooke, se sont donné un syndicat, le 9 mars. Augmentation de salaire, protection des emplois, respect : voilà les motifs qui les ont amenés à se syndiquer. Cyzotrim est un sous-traitant œuvrant principalement pour la compagnie Waterville T.G., dans l'Estrie.

CHAU-TV

Chauds les marrons ! pourrait-on dire à propos des 29 employés de CHAU-TV, aux Îles-de-la-Madeleine, qui viennent de rejoindre nos rangs. Nos camarades sont en effet prêts à voir améliorer leurs conditions de travail et dissiper le climat d'incertitude qui s'est installé depuis la vente de leur entreprise.

Chargés de cours universitaires

Une question d'équité

Peu de gens savent que les chargés de cours donnent plus de 50 pour cent des cours au premier cycle universitaire. Encore moins nombreux sont ceux qui savent qu'une étude récente de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) démontre qu'il leur faudrait un rattrapage salarial de 70 pour cent pour que leur prestation de travail soit rémunérée à sa juste valeur. Une coalition de tous les syndicats de chargés de cours va s'employer, au fil des prochains mois, à le rappeler aux principaux intéressés. Affiliés très majoritairement à la



ITT Hydrolik-Tournebo

Pleins d'énergie, quelque 50 employés de la compagnie ITT Hydrolik-Industrie Tournebo ont choisi la CSN pour les représenter. Il s'agit d'une compagnie d'usinage de cylindres hydrauliques située à Sainte-Julienne.

Praxair

Et si on changeait d'air ? C'est certainement la question que se sont posée les 45 travailleurs de la compagnie Praxair, à Varennes, avant de se tourner vers la CSN. Auparavant, ils étaient membres des Métallos. Praxair est une entreprise spécialisée dans la fabrication d'air liquide.

Volcano Technologie

Jamais deux sans trois : les employés de bureau de Volcano Technologie, à Saint-Hyacinthe, ont emboîté le pas aux salariés de l'usine et à ceux des services en

adhérant à la CSN. Ils souhaitent mieux protéger leurs conditions de travail qui ne cessent de se détériorer. Volcano Technologie fabrique et entretient des chaudières thermiques.

Fonderie Belgen

Par une très forte majorité, les travailleuses et les travailleurs de la Fonderie Belgen, à Drummondville, ont préféré la CSN aux Métallos de la FTQ, après plus de 29 ans d'affiliation au syndicat américain.

Estrie

Les 14 infirmières du Carrefour de la santé du Val Saint-François, en Estrie, viennent de rejoindre leurs camarades de l'unité générale de l'hôpital de Windsor affiliée à la FSSS-CSN. Une requête avait été déposée lors de la période de changement d'allégeance syndicale, en 1997.

M.C. et G.L

De gauche à droite, les membres du comité d'information et de mobilisation des chargés de cours de la FNEEQ-CSN : Marie Bergeron, Isabelle Morasse, Laval Rioux, François Cyr, Malik Babou et Marie Blais.
Photo : Alain Chagnon



FNEEQ-CSN, mais aussi au SCFP, à la CEQ et dans un syndicat indépendant, les chargés de cours préparent d'un plan d'action commun. Dans le contexte de

refinancement des universités, le ministre Legault et les gestionnaires des institutions de haut savoir devront tenir compte de cette réalité.

R.D.

**Service de syndicalisation
de la CSN**

1 800 947-6177

**Entente à Saint-Michel-des-Saints
Les camionneurs signent
un contrat de cinq ans**

Le mercredi 5 avril, à la suite de négociations intensives entre les représentants du SNTR-CSN, de la compagnie Louisiana-Pacific et du ministre Guy Chevrette, les camionneurs en sont venus à une entente leur accordant des avantages importants pour les cinq prochaines années. Ils touchent, entre autres, l'exclusivité du transport des produits pour les destinations du Québec, des prix de base leur assurant une hausse de salaire et des compensations pour le prix du car-

burant. L'entente stipule qu'une entité juridique distincte doit être créée, en partie financée par Louisiana-Pacific, afin d'assurer la gestion du contrat. Les camionneurs se sont donné 15 jours pour décider du cadre juridique entourant le mode de gestion des opérations.

À Saint-Michel-des-Saints, le SNTR-CSN n'a ménagé aucun effort pour appuyer ses membres et profite de l'occasion pour féliciter ses 21 camionneurs pour la lutte qu'ils ont menée durant ces 45 jours de résistance.

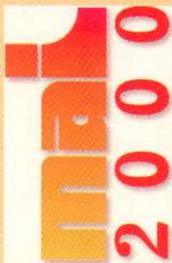
H.G.



Après 45 jours de siège à Saint-Zénon, les membres du SNTR-CSN ont obtenu gain de cause.

**Agir pour une société sans pauvreté
Le 1^{er} mai partout !**

Dans toutes les régions du Québec, le 1^{er} mai, les membres de la CSN souligneront la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs



Saint-Laurent, c'est le 29 avril qu'on célébrera au cours d'une soirée de solidarité avec les travailleuses et aux travailleurs en conflit. Le président Marc Laviolette sera présent.

L.-S. H.

qui se déroulera cette année sur le thème *Agir pour une société sans pauvreté*. Manifestation, soirée, rassemblement, toutes les façons sont bonnes pour marquer ce moment fort de la solidarité ouvrière. Dans tous les conseils centraux de la CSN, on se mobilise pour ce premier rendez-vous du siècle ! En communiquant avec les représentants de la centrale dans les bureaux régionaux, on peut se renseigner sur les activités qui seront organisées. Ainsi, dans le Bas-

Montréal

**Manif
« monstre »
des
travailleurs
sociaux**

Quand la direction d'une institution se nourrit dans l'auge du mépris, elle peut se transformer en véritable monstre. C'est sans doute le message que les syndiqués de la FSSS-CSN du CLSC Mercier-est-Anjou ont voulu signifier à leurs patrons le 23 mars. Ce sont 30 travailleuses et travailleurs sociaux, sur 70, qui sont maintenus sur la liste de rappel. Le syndicat réclame l'affichage de 15 postes permanents. Selon les représentants syndicaux, c'est la seule façon d'as-



À tous les jours, près de la moitié des travailleurs sociaux du CLSC Mercier Est-Anjou doivent attendre un coup de téléphone pour savoir s'ils entrent au travail. Le 23 mars, ils ont manifesté pour dénoncer cette situation.
Photo : Alain Chagnon

surer une organisation du travail qui permette de donner des services de qualité. Le directeur général a publié sa réponse par communiqué le lendemain. Tout en accusant le syndicat de « battage publicitaire, à

grand renfort de publicité et d'un ballon monstrueux » il a annoncé la création de quatre postes. Le syndicat, insatisfait, réclame toujours une véritable négociation.

R.D.

Îles-de-la-Madeleine

Un précédent pour l'économie sociale

Grâce aux efforts déployés par la CSN et des groupes populaires, une première a été réalisée aux Îles-de-la-Madeleine le 28 mars, alors que l'assemblée générale du Centre local de développement a adopté une proposition obligeant les entreprises qui reçoivent des subventions de cet organisme à verser un salaire minimum de 8,40 dollars l'heure aux salariées à leur emploi. C'est par la mobilisation de la population à cette

assemblée générale, par plus de 225 personnes, que le refus du conseil d'administration du CLD d'adopter ce salaire minimum, proposé au départ par le Centre régional de l'économie sociale, a été renversé à 85

voix contre 53 par l'assemblée. Le taux de 8,40 dollars a été établi par Statistique Canada comme le seuil de pauvreté pour une personne vivant seule et travaillant 40 heures par semaines.

Luc L.



La CSN, en marche avec les femmes !

Il y a quelques semaines, la CSN a amorcé sa Marche contre la pauvreté et la violence faite aux femmes en invitant les médias à rencontrer des travailleuses qui viennent en aide à des femmes en détresse. Entourée d'une intervenante de la maison Transit 24, un centre d'hébergement pour femmes violentées, et de représentantes du syndicat de Développement et Paix, la vice-présidente Claudette Carbonneau a insisté sur l'indispensable contribution de ces travailleuses pour les femmes d'ici et d'ailleurs. Elle a aussi rappelé qu'une façon de lutter contre la violence et la pauvreté passe par la revendication de conditions de travail décentes, notamment pour les travailleuses des centres d'hébergement qui doivent supporter un stress parfois inhumain. La CSN poursuit sa marche, solidaire des luttes portées par les femmes.

Denise Trudeau

**Journaux communautaires
Congrès de l'AMECQ**

Un Congrès d'orientation et de formation pour la reconnaissance et le financement des journaux communautaires se tiendra les 28-29 et 30 avril, à Beupré, près de Québec. Ce congrès est organisé par l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ). Trois types d'ateliers y seront offerts : des ateliers coup de pouce, des ateliers d'orientation et des ateliers de formation, le tout dans une ambiance rappelant l'époque de la Nouvelle-France.

G.L

J'aime l'action
de Fondation
qui me procure
plus de revenu
pour ma retraite
en y investissant
ma baisse de
cotisation au fonds
de pension du
secteur public!

J'aime aussi
l'action de
Fondation
qui me permet
d'étirer ma
réro de 30%!

J'aime l'action!



Le même coût net : plus d'épargne que jamais!

En tant que travailleuses et travailleurs du **secteur public**, vous bénéficiez d'une baisse de cotisation à votre régime de retraite (RREGOP). Il s'agit là d'une occasion à saisir pour épargner plus pour votre retraite ou encore amasser plus d'argent afin de partir plus tôt.

Grâce aux crédits d'impôt de 30 %, vous pouvez investir **PLUS** que la baisse de cotisation prévue par le RREGOP dans Fondation. Il ne vous en coûtera pas un sou de plus par paie, mais vous épargnerez **PLUS**, et **PLUS** vite!

Renseignez-vous !

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

www.fondaction.com

courriel : souscription@fondaction.com